

TRADUIRE LES PROVERBES
EN MOYEN FRANÇAIS:
PETITE ENQUÊTE DANS DEUX VERSIONS
DU «DIALOGUE DES CREATURES» (1482)

0. QUELQUES REPÈRES

Dans sa version latine, le *Dialogus creaturarum [moralizatus]* ou *Contemptus sublimitatis* (XIV^e siècle) jouit d'une fortune certaine: on en connaît quinze manuscrits et un fragment¹ auxquels s'ajoutent

- 8 incunables:²

Gouda, Gerard Leeu, 3 juin 1480: *GW* M22260, *ISTC* id00159100
(en ligne: Liège, BU, XV.B160; Boston, Public Library, Q.403.104);

Gouda, Gerard Leeu, 6 juin 1481: *GW* M22263, *ISTC* id00159150
(en ligne: Paris, BnF, Rés. g-Yc-28);

Cologne, Conrad Winters de Homborch, 24 octobre 1481 : *GW* M22259, *ISTC* id00159200 (trois exemplaires en ligne: Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf, Verteilte digitale Inkunabelbibliothek, Boston Public Library);

Gouda, Gerard Leeu, 31 août 1482: *GW* M22265, *ISTC* id00159250 (en ligne: Universitäts- und Landesbibliothek Bonn);

Stockholm, Johannes Snell, 20 décembre 1483:³ *GW* M22267, *ISTC* id00159300;

¹ Les dernières mises au point sont dues à Carmen Cardelle de Hartmann et Estrella Pérez-Rodríguez, qui préparent l'édition critique du recueil: Cardelle de Hartmann–Pérez-Rodríguez 2010 (sur les différents titres de la version latine: 21, n. 1) et Cardelle de Hartmann–Pérez-Rodríguez 2014. Tout en maintenant la distinction entre une «version courte» et une «version longue» déjà reconnue par Pio Rajna, Cardelle de Hartmann et Pérez-Rodríguez fournissent d'autres précisions quant aux relations entre les manuscrits.

² Les informations données par Ruelle 1985: 8-15 ont été vérifiées et complétées sur la base des ressources en ligne indiquées (*GW*, *ISTC*, *USTC*).

Anvers, Gerard Leeu, 11 décembre 1486: *GW* M22251, *ISTC* id00159400;

Anvers, Gerard Leeu, 11 avril 1491: *GW* M22253, *ISTC* id00159450;

Genève, Jean Bellot, 1500, sous le titre *Destructorium vitiorum...*: *GW* M22256, *ISTC* id00159500, *USTC* 452297);

- 4 éditions du XVI^e siècle:

Cologne, Retro Minores (Martin von Werden?), ca 1505: *GW* M22255, *ISTC* id00159520, *USTC* 740438;

Lyon, Claude Nourry, 1509, sous le titre *Destructorium vitiorum*: *USTC* 155044 (en ligne: Paris, BnF, Rés. m-Yc-1029);

Paris, Philippe Pigouchet (pour Jean Petit), 1510: *USTC* 180444;

Lyon, Claude Nourry, 1511, sous le titre *Destructorium vitiorum*: *USTC* 155110;

- des traductions:

en néerlandais, *Twispraec der creaturen*:⁴

Gouda, Gerard Leeu, 4 avril 1481: *GW* M22277, *ISTC* id00159550, *NB* 9741 (en ligne: La Haye, Bibliothèque Royale, 170-E-26);

Gouda, Gerard Leeu, 23 juin 1482: *GW* M22279, *ISTC* id00159600, *NB* 9744;

Delft, Christiaen Snellaert, 2 novembre 1488: *GW* M22275, *ISTC* id00159650, *NB* 9746;

Zwolle, Peter van Os, 1498-1499: *GW* M2227610, *ISTC* id00159670, *NB* 9749;

Anvers, Hendrick van Homberch, (not before 1500): *GW* M22273, *ISTC* id00159700;

en français: *Dialogue des creatures*, deux traductions en prose (1482);
une traduction en vers (*inter* 1539 et 1549);⁵

³ Il n'est pas sans intérêt de signaler que Johannes Snell a introduit l'imprimerie au Danemark et en Suède, et que le *Dialogus* est le premier livre imprimé dans ce dernier pays. Le texte a été édité, avec traduction en allemand, par Esser–Blanke 2008.

⁴ La version néerlandaise a été éditée par Rijn 2015 sur la base de la *princeps*.

en anglais: *The Dialoges of Creatures Moralyzed*, [Anvers, Jan van Doesborch, ca 1530]: USTC 410776 (en ligne: EEBO, Early English Books Online).⁶

Ce sont les deux versions françaises en prose qui nous retiendront ici. Il s'agit d'un cas d'espèce exceptionnel, dans la mesure où, tout à fait autonomes, elles sont aussi exactement contemporaines:

- *Le Dialogue des creatures*, traduction anonyme, transmis par un manuscrit (Paris, BnF, n.a.fr. 151; signée «Bertoulet Le Brun», la copie est datée 29 juin 1482) et par deux imprimés:
Gouda, Gerart Lyon (*sic*), 20 avril 1482: *GW* M22270, *ISTC* id00159750 (en ligne: Paris, BnF, Rés. g-Yc-32; BnF, Rothschild, IV-1-1);⁷
Paris, Michel Le Noir, 1505, sous le titre *La destruction des vices et enseignement des vertus moralize*: USTC 26077 (en ligne: Paris, BnF, Rés. R-1342; BnF, Arsenal, 4-T-1862; London, BL, C.27.g.3; Baltimore, Johns Hopkins UL, PA8310.D5 F7 1505 c.1);⁸
Le Dialogue des creatures, traduction de Colard Mansion (1482), transmis par deux manuscrits (Wien, ÖNB, Cod. Vindob. Palat.

⁵ Transmise par le manuscrit Paris, BnF, fr. 1552, celle-ci a fait l'objet d'une présentation par Brun 2010-2011. Je me permets de citer une étude menée récemment: Colombo Timelli s. p.

⁶ La liste de vingt-six exemplaires répertoriés dans USTC est certainement incomplète; outre celui qui a été vendu chez Christie's en décembre 2016, deux autres au moins sont accessibles en ligne: celui de la Queensland University Library (Australie), et celui de la Fondation Bodmer à Genève. Dès le premier coup d'œil on remarque la proximité du programme iconographique entre cette édition et les incunables de Gouda (avec cependant une différence de format: on passe de bois rectangulaires à des bois carrés), ainsi qu'une mise en page qui met nettement en relief les distiques proverbiaux, avec retrait et alinéa à chaque vers. Le recueil a été édité par Kratzmann–Gee 1988 (pour l'attribution de l'édition et la datation: 58-63). Sur Jan van Doesborch, cf. Adam 2018: II, 84-7 et 151-2 (avec bibliographie).

⁷ Ce volume porte le n. 1854 dans Picot–Lacombe 1887. L'exemplaire de la USB de Köln, signalé par *GW*, *ISTC*, *INKA*, représente de fait l'édition latine de 1481 (vérification dans le Catalogue en ligne et auprès des bibliothécaires de cette Institution).

⁸ Entre l'incunable de Gouda et l'édition parisienne se situe un incunable lyonnais, dû à Mathias Huss et Jean Schabeler: daté de 1483, il est indiqué dans le bibliographies, bien qu'aucun exemplaire n'en soit aujourd'hui localisé (cf. USTC 51319).

2572, manuscrit de base pour l'édition critique de Pierre Ruelle; collection particulière).

Une telle tradition textuelle fournit un matériau abondant pour de nombreuses recherches, en partie seulement déjà entamées. Sur le plan linguistique, d'abord, les deux traductions permettent de vérifier sur pièces deux pratiques de la traduction vis-à-vis du même texte-source. Pour ce qui concerne la diffusion du texte anonyme, le chercheur est confronté à une double transmission manuscrite / imprimée, elle aussi tout à fait contemporaine (le manuscrit n.a.fr. 151, daté 29 juin 1482, suit de quelques semaines l'incunable de Gouda, daté du 20 avril de la même année); la collation permet de mesurer la distance entre deux textes destinés à une diffusion restreinte (manuscrit) ou large (imprimé). Quant à la mise en page, le *Dialogus / Dialogue* prévoit un vaste programme iconographique: les témoins conservés, manuscrits sortis de l'atelier de Colard Mansion ou incunables – latins et français – de Gouda, sollicitent la comparaison.⁹ Enfin, l'accès au second manuscrit de Colard Mansion, dont Pierre Ruelle n'avait pas pu retrouver la trace, permet de relever un certain nombre de variantes, et parfois d'amender l'édition critique.¹⁰

1. LES PROVERBES DANS LE *DIALOGUE DES CREATURES*: PUNCTUATION ET MISE EN PAGE

Pour le moment, je me bornerai ici à comparer les deux traductions sur un point précis et nettement identifiable: le traitement réservé aux proverbes qui concluent chaque «dialogue». Le *Dialogus creaturarum* se présente en effet comme un recueil fortement structuré en 122 «chapitres»,¹¹

⁹ Dans le manuscrit n.a.fr. 151 les enluminures, prévues à l'origine, n'ont pas été exécutées. Je me permets de renvoyer à Colombo Timelli 2020b.

¹⁰ Étude que j'ai menée ailleurs: Colombo Timelli 2020a.

¹¹ L'organisation du recueil reflète l'ordre de la création selon la Genèse; prennent tour à tour la parole: les planètes et étoiles et les éléments (1-12), les pierres et les métaux (13-24), les herbes et les arbres (25-36), les poissons et les reptiles (37-48), les oiseaux (49-84), les animaux terrestres (85-120), l'homme (121-122). La rigidité apparente de

chacun divisé en deux parties: un véritable «dialogue» qui oppose deux locuteurs – plus rarement trois voire plus –, et un commentaire didactique appuyé sur des citations scripturaires, éventuellement sur d'autres *exempla*. Les distiques proverbiaux se situent, tant dans la version latine que dans les traductions, exactement à la charnière des deux sections: ils constituent à la fois la conclusion de l'échange et le point de bascule vers la réflexion morale; qui plus est, ils sont signalés, tant dans les manuscrits que dans les imprimés, par des marques de «ponctuation» qui les rendent facilement repérables.¹² Ce dernier aspect mérite en effet d'être pris en compte, dans la mesure où les marques visuelles introduites par les copistes / imprimeurs du *Dialogue*, au vu entre autres de leur extrême régularité, ont manifestement pour but de signaler au lecteur des «citations» en même temps intratextuelles (comme on le verra, les proverbes sont tous assumés par un des locuteurs) et extratextuelles (annoncées comme telles par des marqueurs linguistiques).¹³

Dans l'imprimé du texte latin déjà, la lettre initiale de chaque distique est peinte en rouge: on remarquera que c'est la seule initiale indiquée ainsi à l'intérieur de chaque dialogue [fig. 1a].¹⁴ Le même code typographique se retrouve dans l'incunable de la version française, publiée par le même éditeur (G.fr) [fig. 1b]. Le manuscrit P, dont la décoration n'est pas achevée, utilise aussi la rubrication à la lettre initiale des proverbes, mais

l'architecture n'empêche nullement une lecture fragmentaire, que la Table initiale se propose au contraire de faciliter, en mettant en relief l'enseignement moral à tirer de chaque «dialogue».

¹² Dans l'examen qui suit, je me suis basée sur les témoins suivants: pour le texte latin: incunable de Gouda, Gerard Leeu, 1480 (dorénavant: G.lat), Liège, BU, XV.B160); pour la traduction anonyme: incunable de Gouda, Gerard Leeu, 1482, Paris, BnF, Rés. g-Yc-32 (G.fr), et ms. BnF, n.a.fr. 151 (P); pour la traduction de Colard Mansion: ms. Wien, ÖNB, Cod. Vindob. Palat. 2572 (W: foliotation moderne, l'ancienne étant souvent fautive), et ms. privé (B: foliotation ancienne).

¹³ Cf. Llamas-Pombo 2016; Colombo Timelli 2020c.

¹⁴ Peintes à la main dans l'incunable de la BU de Liège, les lettrines peuvent n'avoir pas été exécutées dans tous les exemplaires conservés: néanmoins, l'espace blanche et la lettre d'attente ne laissent pas de marge au doute. Par ailleurs, la volonté de signaler ainsi uniquement les proverbes est confirmée dans le Dialogue 105, où le Lièvre-juriste énonce trois distiques, avant que le Lion achève leur échange par un quatrième.

sans que cette marque leur soit spécialement réservée; lorsque la lettrine n'est pas exécutée, un blanc reste, que le rubricateur n'a pas rempli [fig. 2a, 2b, 2c]. Paradoxalement, la riche décoration des deux manuscrits de Colard Mansion nuit à leur lisibilité: dans B, dans la mesure où les crochets bleu et rouge alternent régulièrement pour indiquer, par exemple, les prises de parole des «créatures», le début des proverbes se confond avec celles-ci; si on le repère, c'est alors grâce à ce qui suit, lorsque la seconde partie du dialogue est introduite par un intitulé tracé à l'encre rouge [fig. 3]; dans W, aux crochets bleu et rouge s'ajoutent des majuscules dorées, ce qui enrichit la décoration sans faciliter pour autant le repérage des proverbes [fig. 4].¹⁵

2. LES PROVERBES DANS LE *DIALOGUE DES CREATURES*: ASPECTS TEXTUELS¹⁶

Cette mise en relief (typo)graphique s'avère d'autant plus intéressante si l'on considère les aspects textuels; en effet, le proverbe fait toujours partie du «dialogue», dont il constitue la conclusion.¹⁷ La «créature» en question peut donc

¹⁵ Dans les dialogues 16 et 18, Colard Mansion cite tant le proverbe latin que la version française, les deux énoncés étant mis en relief par des procédés similaires dans les deux manuscrits: «[B crochet rouge; W crochet bleu, texte latin souligné à l'encre rouge] *Qui de loco sacro pergūt, iustum est si se dispēgūt*, [B crochet bleu] Celui qui se part [W depart] du saint lieu, bien est juste s'il est perdu» (B 17d; W 29b); «[B crochet rouge, texte latin souligné en rouge; W pas de crochet, texte latin souligné en rouge] *Nos debemus contra ire malo et non consentire*, [B crochet bleu] Nous devons au mal contredire, n'y consentire [W consentir] ne de lui rire» (B 22c; W 35b). Ne sont pas indiquées les variantes purement graphiques.

¹⁶ Dans l'examen qui suit, les citations seront tirées: pour la version de Colard Mansion, du ms. B, la collation ayant montré sa qualité par rapport à W (Colombo Timelli 2020a); pour la traduction anonyme, de G.fr, le manuscrit P ayant été copié sur celui-ci (cf. Colombo Timelli 2020d).

¹⁷ La collocation du proverbe distinguerait les fables ésopiques de l'épopée animalière: dans les fables le proverbe, extérieur à l'action, est assumé par l'*auctoritas* qui s'exprime dans l'*epymithion*; dans les textes «épiques», il est prononcé par un des personnages: cf. Mann 1984: 97-98; Schulze-Busacker 1991: 8; Johnson 2018: 110.

- prendre la parole uniquement pour introduire un commentaire sous forme de distique:

Dialogue 84 – Un paysan, en colère à cause des piqûres reçues de ses abeilles, qui pourtant ont fait sa richesse grâce au miel, détruit leurs ruches: les abeilles parties, le «vilain» tombe en pauvreté.

[Il] commença a regreter et a plourer son premier estat, disant: «*A nul bien ne doit parvenir cil qui un pou ne puet souffrir.*» (B 95d)

[...] plouroit son estat qu'il avoit eu pardevant en disant: «*A bien et douceur parvenis [sic] ne doibt que [sic] ne scet souffrir.*» (G.fr h5r)

[...] statum pristinum lugebat, dicens: «*Debet dura sustinere qui de dulci vult habere.*» (G.lat h6r)

- introduire le distique tout en agissant:

Dialogue 61 – Après avoir dévoré le coq du poulailler, le renard propose au chapon de le couronner avec la crête du coq lui-même, mais:

Tantost que le renart vey le chappon, il, moult joyeux, sailly sur lui et l'estrangla, disant: «*On ne doit point a chascun croire, mais des faulz se convient retraire.*» (B 70a)

[le capon] vint au regnart, lequel s'esjoissant print le capon et l'estrangla, disant: «*Ne croi pas trop legierement, que ne soyes deceus follement.*» (P 140; G.fr f2v-f3r)

Vulpes vero gaudens quod cito venit, eum cepit ac iugulavit, dicens: «*Non est omnibus credendum, sed a falsis est cavendum.*» (G.lat f5r)

La volonté d'isoler le proverbe est évidente lorsque celui-ci en vient à coïncider avec la dernière phrase d'une réplique plus longue; fidèle à la source latine, Colard Mansion le sépare très nettement de ce qui précède:

Dialogue 68 – Chassé par un oiseau de proie, le «pygart», petit oiseau «treshumble et impotent» (mais voir la note de Ruelle 1985: 311, § 2057), trouve refuge chez un faucon, qui accepte de le protéger par ces mots:

«Demeure et si te repose avec moy, et ne vueilles craindre aucune chose tant que avec moy tu seras.» Et aincores pardessus ce lui dist: «*Les humbles hommes fault deffendre et ne souffrir de les offendre.*» (B 77b)

«Sede et quiesce apud me nichilque timeas donec fueris mecum.» Et dixit: «*Humiles [Sumiles, lettrine fautive] sunt protegendi et non unquam expellendi.*» (G.lat g2r)

alors que le traducteur anonyme réunit les deux fragments de la réplique en un seul propos:

«Siés et repose toy avec moy, je te prengs en ma salvegarde et deffenderay contre tous venans, car¹⁸ *l'innocent garder et deffendre doit on qui a bien faire veult entendre.*» (G.fr f8r)

Quelques insertions sont linguistiquement soulignées chez Colard Mansion, alors que le traducteur anonyme adopte des expressions moins marquées:

Dialogue 13 – Les pierres précieuses, réunies en conseil, décident de se cacher afin que les hommes ne puissent plus se les procurer facilement; c'est ainsi qu'elles achèvent leur long propos:

«Et ainsi ne serions nous monstrees a chascun, car on dist communement: *Ceulx qui convoitent les choses precieuses ne doivent pas avoir les mains oysenses.*» (B 14d-15a)

«par ce moien serons nous plus prisiés et reputés, car en payne, travel et labeur souffrant seras cose precieuse acquerant.» (G.fr b2r-v)

«propter quod non omnibus ostendemur», dicentes: «*Qui volunt preciosa captare, non immerito se debent fatigare.*» (G.lat b2v)

Dialogue 47 – Victime des attaques réitérées d'une grenouille, l'écrevisse est finalement contrainte de se défendre:

[...] et de ses grifes l'empoingna et telement l'estraingny [...] qu'elle toute la derompi et occist. Puis dist cestui proverbe: «*Cellui doit bien son corps deffendre qui d'eschapper ne puet entendre.*» (B 55a)

[le crevice] de ses graus embrachant le raine, tellement se porta que le mist a fin, disant: «*Vaillament [Maillament, lettrine fautive] se combatera qui en dangier se trouvera.*» (G.fr d8v)

[cancer] ranam cum grillis momordit ac dilaniavit, dicens: «*Debet fortiter bellare qui non potest evitare.*» (G.lat e3v)

Ces remarques ponctuelles confirment un certain nombre d'aspects du proverbe non seulement médiéval que les théoriciens ont souvent soulignés: leur collocation en fin de propos, que ce soit dans la source latine ou dans les versions françaises, correspond bien à l'une des

¹⁸ *Car* constitue une sorte de forme minimale d'introducteur, dont le rôle spécifique en contexte proverbial a été souligné par Schulze-Busacker 1985: 16; Cerquiglini–Cerquiglini 1976: 363 parlent à ce propos de «marques de décrochement». Ce ne peut pas être le fruit du hasard si, ici et ailleurs, l'imprimeur a prévu une lettrine, avec espace et lettre d'attente, justement pour *car*.

préconisations des rhétoriciens du Moyen Âge;¹⁹ annoncés par des marques linguistiques bien reconnaissables, aptes à introduire un discours cité – *verbum dicendi, car*, voire des expressions plus articulées et explicites (*on dist communement, dist cestui proverbe*) – et par là attendus par le lecteur, les proverbes expriment en même temps le sens moral de l’histoire et l’enseignement à retenir; en tant que fruit d’une énonciation collective ancestrale, leur valeur pragmatique s’appuie sur le rappel d’une vérité partagée et reconnue comme telle.

3. LES PROVERBES DANS LE *DIALOGUE DES CREATURES*: TRAITS FORMELS ET PRATIQUES DE TRADUCTION

Les traits formels – linguistiques et rythmiques – qui distinguent le proverbe du contexte, que celui-ci soit en vers ou en prose, narratif ou dialogal, sont connus: structure binaire, rime ou assonance, sujet générique, adverbe indiquant la fréquence, verbe au présent (valeur atemporelle et universalisante).²⁰ Nous allons en vérifier la constance tant dans le *Dialogus* latin que dans les deux traductions françaises en prose, en négligeant consciemment deux autres aspects, à savoir l’attestation des distiques en question en dehors de nos textes²¹ et leur origine (l’auteur du *Dialogus* étant italien, il n’est pas exclu qu’il ait lui-même traduit quelques-uns de ses proverbes de la langue vulgaire en latin).²²

¹⁹ Cf. Buridant 1984: 27-8; Buridant 1999: 500 et 509. Taylor 1989: 217 reconnaît aux proverbes une «valeur démarcatoire» dans l’organisation strophique de la *Danse macabre*.

²⁰ Synthétisés ainsi par Palma 2012: 67-80. On ne saurait mieux dire que Anscombe–Darbord–Oddo 2012: 10, introduisant ce même volume: «Nous estimons [...] qu’il est possible de caractériser les formes sentencieuses comme une catégorie linguistique à part entière, sur la base de propriétés stables et régulières».

²¹ Schulze-Busacker 1985: 16 considère «décisif» pour l’identification d’un énoncé comme proverbe médiéval son «lien évident avec une formule proverbiale existante dans un recueil de proverbes de la même époque».

²² Le *Dialogus* latin a été dépouillé par les auteurs du *TPMA* sur la base de l’ancienne édition Grässe 1880: 125-280, très peu fiable.

Dans le *Dialogus* latin, les distiques respectent très régulièrement tous les traits formels indiqués:²³

- Dialogus 25: *Propter unum bonum multi / sunt protecti et consulti* (G.lat c3v)
- Dialogus 50: *Qui non vult obedire / debet nequiter perire* (G.lat e5v)
- Dialogus 75: *Vilia sunt delicata / propter famem et optata* (G.lat g7r)
- Dialogus 120: *Male pugnat qui paratus / non est nec bene armatus* (G.lat m3r)

Ces traits sont incontestablement poursuivis tant par Colard Mansion que par le traducteur anonyme, sans que les résultats obtenus soient les mêmes. En plus, s'agissant d'exprimer dans un distique le sens moral du «dialogue», les deux traducteurs doivent se tenir proches, quant au sens sinon quant à la forme, du texte-source; néanmoins, leurs pratiques s'avèrent fondamentalement différentes. L'analyse exhaustive que j'ai menée, et dont je vais résumer les résultats, permet deux premières remarques:

- a- Colard Mansion tend à conserver le lexique latin ainsi que, grâce à la proximité des suffixes latin et français, les rimes, jusqu'au calque. Au contraire, le traducteur anonyme crée souvent des images différentes; et même lorsqu'il conserve des mots directement dérivés de la source, ceux-ci se situent rarement à la rime. Que l'on compare:
 - Dialogus 32: *Rose pulcre sunt et care, spine quoque amare* (G.lat c8v)
Les roses sont belles et chieres, mais les espines sont ameres (B 36d)
Roses souefves et plaisans sont au cuellier pluseurs poindans (G.fr c7v)
 - Dialogus 64: *Nullus debet affirmare quod non potest perpetrare* (G.lat f7v)
Nullui ne doit chose affermer qu'il ne la puisse perpetrer (B 73c)
De chose sur ta puissance ne veuls faire prometance (G.fr f5v)

²³ Les exceptions sont rares et pourraient être le résultat d'une faute dans l'imprimé de Gouda 1480; on relève parfois des entorses au rythme ou à l'assonance / la rime: *Omnes debent extinguere ignem et non inflammare* (G.lat a6r), *Semper mali, si sunt sani, sunt peiores* (c5v), *Pignus mittere de incertis non sensus est, sed desensus* (c7v), *Omnes per hunc se castigant ne levare se satagent* (d8r), *Nunquam dimittamus certum nec relaxemus propter incertum* (k2r), *Melius est domi manere quam per mundum sic vagare* (l4r), *Remutare aliquem de natura est pena dura* (l5v).

- Dialogus 111: *Si quis debet et non reddit, iustum est si malum prendit* (G.lat 13r)
Se aucun doit et point ne rend, juste chose est se mal l'en prent (B 126d)
Sans grant vergongne chose prestee ne doit deux fois estre demandee (G.fr 14v)²⁴

- b- Le latin, c'est bien connu, présente un certain nombre de difficultés de traduction dues à des structures morphosyntaxiques inexistantes en français:
 - le neutre pluriel:
 - Dialogus 11: *Amara debet portare qui dulce vult gustare* (G.lat b1v)
Qui chose douce veult gouster de l'amer doit premier taster (B 13a)
Cose amere doibt porter qui douceur voeult augouster (G.fr b1r)
 - le neutre singulier:
 - Dialogus 66: *Stultum est esse cantores nisi velint auditores* (G.lat f8v)
Fole chose est d'estre chanteurs ou ne veulent estre ascouteurs (B 75c)
Fol est qui de chanter se merle ou nulluy n'est tendant l'orelle (G.fr f6v)
 - le gérondif :
 - Dialogus 68: *Humiles sunt protegendi et non unquam expellendi* (G.lat g2r)
Les humbles hommes fault deffendre et ne souffrir de les offendre (B 77b)
Car l'innocent garder et deffendre doit on qui a bien faire veult entendre (G.fr f8r)²⁵

Sauf exception (Dialogue 11), ces passages attestent l'effort fourni par Colard Mansion pour se maintenir proche des structures, outre que du lexique, de la source. Sur un plan plus général, cela confirme encore

²⁴ D'autres exemples dans les dialogues 34, 55, 65, 69, 70, 71, 112.

²⁵ Pour le neutre pluriel, voir aussi les dialogues 13, 30, 104; le n. 75 impose une interprétation (*Vilia sunt delicata propter famem et optata* G.lat g7r; «Viandes viles sont çuchrees aux familleux et desirees» B 84d; «Toutes viandes aux povres et famis sont appetissans et comme delys» G.fr g5r). Pour le neutre singulier: dialogues 90, 100, 111; pour le gérondif: dialogues 61, 66, 92.

l'extrême créativité du moyen français et, en contrepartie, la souplesse même, voir l'inexistence, de la notion de «figement»: une fois respectées les règles formelles d'une part, le sens de l'autre, toute expression peut «devenir» proverbe.²⁶

Un nombre non négligeable de distiques latins du *Dialogus* trouvent une formulation identique, ou au moins très proche, chez nos deux traducteurs; cela s'avère très intéressant dans la mesure où, ne dérivant absolument pas l'une de l'autre, les deux versions françaises témoigneraient indirectement de l'existence de vingt-trois parémies.

La prudence est de mise lorsque les deux «traductions» reflètent la forme latine:

- Dialogus 28: *Semper ad benefactores simus boni servitores* (G.lat c6r)
Soions tousjours bons serviteurs a ceulx qui nous sont bienfaiteurs (B 32d)
Tousjours a nos bienfaiteurs serons nous bons serviteurs (G.fr c4v)
- Dialogus 65: *Prius debet se purgare qui vult alium damnare* (G.lat f8r)
Premier se doit cellui purgier qui autrui mal veult corrigier (B 74b)
Premier se doit purgier qui altruy veult castoyer (G.fr f6r)

Ailleurs, le proverbe français semble avoir été simplement suggéré par la formulation de la source:

- Dialogus 54: *Sicut nos plasmavit stemus Deus, nunquam nos mutemus* (G.lat e8r)
Tous telz que Dieu nous a creez demourons, si n'en serons blasmez (B 61d)
Telz que Dieulx nous a fait et creés demourons, se n'en serrons blamés (G.fr e5r)

²⁶ Sur l'absence de figement, on verra les remarques de Di Stefano 2012. Buridant 1999: 506 rappelle très justement: «il faudrait certainement adopter, pour l'étude des locutions sentencieuses au Moyen Âge, une attitude souple en ayant de ces locutions une représentation scalaire ou concentrique, depuis un noyau dur où se rangeraient les proverbes que l'on pourrait appeler 'prototypiques' jusqu'aux formules figées non métaphoriques [...] étant donné que seraient communs à cet ensemble, sur le plan formel: la concision, la fixité; sur le plan pragmatique: le caractère universel». Bien que portant sur le domaine espagnol, on lira avec intérêt Oddo–Darbord 2012.

- Dialogus 73: *Qui non prius bona capit nec in senectute sapit* (G.lat g5v)
Qui a pechié s'abandonne en jonesse ne scet que c'est de vertu en viellesse (B 83a)
Qui a pechié s'abandonne en jonesse de bien faire ne scet que c'est en viellesse (G.fr g3v)
- Dialogus 94: *Qui desiderat senescere senes non debet despiciere* (G.lat i6v)
Qui a viellesse veult venir les vieulx doit en honneur tenir (B 108b)
Qui a viellesse content parvenir doibt anchienes gens en honneur tenir (G.fr i6r)²⁷

Le proverbe qui suit, très similaire dans B et dans G.fr, bien qu'il maintienne l'opposition entre la sobriété et la gloutonnie, fait disparaître le second contraste exprimé en latin, entre la piété et l'envie:

- Dialogus 83: *Sobrii plus durant quam gulosi, pii quam invidiosi* (G.lat h5v)
Longue vie engendre sobresse, et glouton ne vient a viellesse (B 94c)
Longue vie engendre sobresse, gloutonnie ne cognoit viellesse (G.fr h4v)

Dans d'autres cas enfin, le rapport avec le modèle latin apparaissant plus lâche, la coïncidence dans les deux formules françaises interroge davantage dans une perspective philologique:

- Dialogus 97: *Nichil scriptor operatur corde si non meditatur* (G.lat i8r)
Cil qui n'entent [*nententent*] a son ouvrage, il n'en raporte que dommage (B 110d)
Qui n'entent a son ouvrage ne raporte que dommage [*donniage*] (G.fr i8r)

²⁷ Les coïncidences sont beaucoup plus nombreuses dans la seconde partie du recueil, ce qui imposerait un supplément d'enquête sur le rapport entre les deux traductions (voir les Dialogues 53, 62, 67, 72, 77, 78, 79, 80, 83, 92, 93, 97, 98, 99, 101, 108, 110). Le cas du Dialogue 76 est intrigant dans la mesure où la distance entre le proverbe latin (*Id quod sapit michi volo, quod non sapit unquam nolo*, G.lat g7v) et la forme française adoptée par les deux traducteurs est particulièrement frappante: «Riens qu'ordure n'est bien plaisant a l'omme en pechié vivant» (B 85d); «Riens qu'ordure n'est bien plaisant a l'homme qui est salment [*sic*] vivant» (G.fr g6r).

4. QUELQUES MOTS DE CONCLUSION

Il n'est sans doute pas exagéré d'affirmer qu'une partie importante de l'enseignement élémentaire médiéval s'appuyait sur les proverbes: non seulement les *Disticha Catonis* représentaient un des manuels les plus fréquentés par les jeunes élèves,²⁸ mais la traduction des proverbes français en latin et vice-versa constituait un exercice scolaire pratiqué au moins jusqu'à la Renaissance.²⁹ Entraînés à ce genre d'activité, ni Colard Mansion ni notre traducteur anonyme n'ont dû guère être gênés par la présence des distiques gnomiques dans les dialogues qu'ils adaptaient en français vers la fin du XV^e siècle. D'autre part, comme on l'a vu, ce travail sur les deux langues allait de pair avec la grande liberté linguistique qui permettait à chaque auteur de «fabriquer» ses propres proverbes³⁰ ou d'ajuster des dictons déjà existants à un contexte différent,³¹ à la seule condition de respecter les contraintes – rythmiques, rimiques et sémantiques – imposées par le «genre».

Pour preuve, dans le Dialogue 105 le roi-lion, avant de l'embaucher comme «legiste», demande au lièvre ayant complété ses études de droit à Paris de «faire un proverbe» adapté à chacune des trois scènes auxquelles ils assistent:

Ex hoc fac proverbium, ut agnoscatur sciencia ex quo vis fieri salariatus (G.lat k5v)

Toy, nouveau legiste, fay de ceste advenue un proverbe en loy affin que en toy soit congneue la science de laquele tu veulz estre stipendié (B 118d-119a)

Puisque tu veuls estre stipendié et salarié, fais ung proverbe de che que tu as veu (G.fr k6v)

²⁸ Leur diffusion fut immense et variée, tant en latin qu'en français, sous forme manuscrite et imprimée; cf. Schulze-Busacker 2012: 103-16 (*La tradition gnomique liée aux «Disticha Catonis» en France*); Viellard 2010: 207-21.

²⁹ Cf. Buridant 1999: 502.

³⁰ C'est ce que l'on constate par exemple dans la mise en prose de *Guillaume de Palerne* (ca 1525), dont l'auteur, Pierre Durand, ne se prive pas d'introduire des dictons – non attestés ailleurs – qui infléchissent l'interprétation «morale» du roman qu'il réécrit: Colombo Timelli 2016a.

³¹ De nombreux distiques tirés des *Proverbes moraux* de Christine de Pizan ont ainsi pu être réélaborés en partie afin de s'adapter à *Beuve de Hantone* en prose et à la *Geste de Monglane*: Colombo Timelli 2016b et 2018.

ce qui confirmerait à la fois la possibilité de «créer» des proverbes à tout moment, à partir des situations contingentes et avec le matériau linguistique disponible, et le lien étroit entre le savoir exprimé par le proverbe et la formation juridique.³²

Ces dernières remarques m'amènent à conclure sur une question portant sur le fondement de nos propres outils de recherche. Le *DMF* permet, depuis 2015, de repérer rapidement, à l'intérieur de chaque article, les «proverbes»: on sera alors surpris de constater que les dictons du *Dialogue des creatures* (version de Colard Mansion, la seule éditée jusque là) peuvent ne pas être classés comme «proverbes»; il en est ainsi pour celui qui clôt le dialogue 73, cité ci-dessus: «Qui a pechié s'abandonne en jonesse ne scet que c'est de vertu en viellesse» (B 83a) (*DMF s. v. vertu*).³³ Quant à cette mine inépuisable qu'est le *TPMA*, ses dépouillements se basent, pour notre corpus, uniquement sur l'édition Grässe du texte latin, tout en ignorant la version française de Colard Mansion éditée par Ruelle: les quelques sondages que j'ai pu effectuer semblent pourtant révéler que les distiques du texte latin n'ont pas été systématiquement retenus: je n'ai su retrouver aucune trace, par exemple, du proverbe *Rose pulcre sunt et care, spine quoque amare* (G.lat c8v), «Les roses sont belles et chieres, mais les espines sont ameres» (B 36d) (Dialogue 32), ni *s. v. Rose*, ni *s. v. Dorn*.

Que notre conclusion soit donc, une fois de plus, un acte de modestie à l'égard de cette langue luxuriante qu'est le moyen français, dont nous ne cessons de découvrir les richesses jour après jour.

Maria Colombo Timelli
(Università degli Studi di Milano)

³² On pourra citer, à ce propos, le manuscrit Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 1429, qui contient un recueil de quelque 800 proverbes français, établi par Estienne Legris vers 1440, accompagnés de commentaires juridiques en latin (éd. Langlois 1899).

³³ L'édition de Pierre Ruelle, excellente à tous égards, ne contient malheureusement pas de table des distiques: on ne saura lui en faire grief, comme on ne pourrait reprocher aux auteurs du *DMF* de n'avoir pas entièrement dépouillé le texte de Colard Mansion.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RESSOURCES EN LIGNE

DMF = *Dictionnaire du Moyen Français*, <https://www.atilf.fr/ressources/dmf/>

GW = *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*,

<https://www.gesamtkatalogderwiegendrucke.de>

INKA = *Inkunabelkatalog*, <https://www.inka.uni-tuebingen.de/>

ISTC = *Incunabula Short-Title Catalogue*, <https://data.cerl.org/istc/>

USTC = *Universal Short-Title Catalogue*, <https://www.ustc.ac.uk/search>

LITTÉRATURE PRIMAIRE

Esser–Blanke 2008 = *Dialogus creaturarum moralisatus. Dialog der Kreaturen über moralisches Handeln. Lateinisch – Deutsch Herausgegeben*, übersetzt und kommentiert von Birgit Esser, Hans-Jürgen Blanke, Würzburg, Königshausen & Neumann, 2008.

Grässe 1880 = Johann Georg Theodor Grässe, *Die beiden ältesten lateinischen Fabelbücher des Mittelalters: des Bischofs Cyrillus «Speculum Sapientiae» und des Nicolaus Pergamennus «Dialogus Creaturarum»*, Tübingen, für den litterarischen Verein in Stuttgart, 1880.

Kratzmann–Gee 1988 = Gregory Kratzmann, Elizabeth Gee, *The Dialogues of Creatures Moralysed: a critical edition*, Leiden, Brill, 1988.

Rijn 2015 = Hans Rijn, *Dialogus Creaturarum dat is Twispraec der creaturen*, dbnl, 2015 (en ligne: http://www.dbnl.org/tekst/leeu002diag02_01/colofon.php).

Ruelle 1985 = Pierre Ruelle, *Le «Dialogue des créatures», Traduction par Colart Mansion (1482) du «Dialogus creaturarum» (XIV^e siècle)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1985.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

Adam 2018 = Renaud Adam, *Vivre et imprimer dans les Pays-Bas méridionaux*, Turnhout, Brepols, 2018, 2 vol.

Anscombe–Darbord–Oddo 2012 = Jean-Claude Anscombe, Bertrand Darbord, Alexandra Oddo, *Présentation*, in Jean-Claude Anscombe, Bertrand Darbord, Alexandra Oddo (éd. par), *La parole exemplaire. Introduction à une étude linguistique des proverbes*, Paris, Armand Colin, 2012: 9-18.

Brun 2010-2011 = Laurent Brun, *Une traduction française inconnue du «Dialogus*

- creaturarum. La destruction des vices* de 'maistre Jehan Gontier', «Reinardus. Yearbook of the International Reynard Society» 23 (2010-2011): 48-64.
- Buridant 1984 = Claude Buridant, *Les proverbes et la prédication au Moyen Âge*, in François Suard, Claude Buridant, *Richesse du proverbe*, vol. I, *Le proverbe au Moyen Âge*, Lille, Presses de l'Université de Lille, 1984: 23-54.
- Buridant 1999 = Claude Buridant, *Nature et fonction des proverbes dans le Moyen Âge français: essai d'aperçu synthétique*, «Nouveaux Cahiers d'allemand» 17/3 (1999): 497-513.
- Cardelle de Hartmann–Pérez-Rodríguez 2010 = Carmen Cardelle de Hartmann, Estrella Pérez-Rodríguez, *Text im Wandel und editorische Praxis: Der lateinische «Contemptus sublimitatis» («Dialogus creaturarum») in der handschriftlichen Überlieferung*, in Regula Forster, Romy Günthart (hrsg. von), *Didaktisches Erzählen. Formen literarischer Belehrung in Orient und Okzident*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2010: 21-40.
- Cardelle de Hartmann–Pérez-Rodríguez 2014 = Carmen Cardelle de Hartmann, Estrella Pérez-Rodríguez, *Les auctoritates del «Contemptus sublimitatis» («Dialogus creaturarum»)*, in Edoardo D'Angelo, Jan Ziolkowski (ed. by), *Auctor et Auctoritas in Latinis medii aevi litteris. Author and Authorship in Medieval Latin Literature*, Firenze, SISMEL · Edizioni del Galluzzo, 2014: 199-211.
- Cerquiglini–Cerquiglini 1976 = Jacqueline Cerquiglini, Bernard Cerquiglini, *L'écriture proverbiale*, «Revue des Sciences Humaines» 163 (1976): 359-75.
- Colombo Timelli 2016a = Maria Colombo Timelli, *De l'usage des 'proverbes' dans «Guillaume de Palerne» en prose*, in Giovanni Borriero et alii (a c. di), *Amb. Dialoghi e scritti per Anna Maria Babbi*, Verona, Fiorini, 2016: 221-9.
- Colombo Timelli 2016b = Maria Colombo Timelli, «Beuve de Hantone», ou de l'intérêt des proverbes dans une mise en prose peu fréquentée, «Romania» 134 (2016): 204-24.
- Colombo Timelli 2018 = Maria Colombo Timelli, *Les distiques proverbiaux dans la «Geste de Monglane»... et dans «Beuve de Hantone» en prose*, «Le Moyen Âge» 124 (2018): 119-44.
- Colombo Timelli 2020a = Maria Colombo Timelli, *Colard Mansion, «Dialogue des creatures»: un second manuscrit, pour quoi faire?*, «Medioevo Romanzo» 44 (2020): 346-65.
- Colombo Timelli 2020b = Maria Colombo Timelli, *En couleur ou en noir et blanc? Lire le «Dialogue des creatures» en 1482*, in Luca Sacchi, Cristina Zampese (a c. di), *I colori del racconto. Stili e forme della narrativa breve fra Medio Evo e Rinascimento*, Milano, Ledizioni, 2020: 119-37.
- Colombo Timelli 2020c = Maria Colombo Timelli, *Ponctuation, segmentation et matérialité des textes entre livre manuscrit et livre imprimé: continuité et ruptures («Beuve de Hantone» en prose)*, «Romania» 138 (2020): 139-51.

- Colombo Timelli 2020d = Maria Colombo Timelli, *Moyen français entre manuscrit et imprimé. Le cas du «Dialogue des creatures» (traduction anonyme)*, «Vox Romanica» 79 (2020): 119-36.
- Colombo Timelli s. p. = Maria Colombo Timelli, *Mais où sont les proverbes d'antan? Du «Dialogus creaturarum» à ses traductions françaises (1482-1550 ca)*, sous presse.
- Di Stefano 2012 = Giuseppe Di Stefano, *Manca in Di Stefano! Davvero?*, «Le Moyen Français» 71 (2012): 126-8.
- Johnson 2018 = Joseph R. Johnson, *The churchman and the fox : Traces of renardie in the Archbishop's Renart*, «Reinardus. Yearbook of the International Reynard Society» 30 (2018): 94-123.
- Langlois 1899 = Ernest Langlois, *Anciens proverbes français*, «Bibliothèque de l'École des chartes» 60 (1899): 569-601.
- Llamas-Pombo 2016 = Elena Llamas-Pombo, *Le proverbe comme unité graphique autonome dans les manuscrits médiévaux*, in Jean-Claude Anscombre, Bertrand Darbord, Alexandra Oddo (éd. par), *La phrase autonome. Théorie et manifestations*, Bruxelles, Peter Lang, DL, 2016: 231-48.
- Mann 1984 = Jill Mann, *Proverbial Wisdom in the «Ysengrimus»*, «New Literary History» 16/1 (1984): 93-109.
- NB = Andrew Pettegree, Malcolm Walsby, *Netherlandish Books: Books published in the Low Countries and Dutch Books published abroad before 1601*, Leiden, Brill, 2010.
- Oddo–Darbord 2012 = Alexandra Oddo, Bertrand Darbord, *Réflexion sur l'évolution des proverbes en diachronie*, in Jean-Claude Anscombre, Bertrand Darbord, Alexandra Oddo (éd. par), *La parole exemplaire. Introduction à une étude linguistique des proverbes*, Paris, Armand Colin, 2012: 260-78.
- Palma 2012 = Silvia Palma, *Proverbes doxaux et paradoxaux*, in Jean-Claude Anscombre, Bertrand Darbord, Alexandra Oddo (éd. par), *La parole exemplaire. Introduction à une étude linguistique des proverbes*, Paris, Armand Colin, 2012: 67-80.
- Picot–Lacombe 1887 = *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild* établi par Émile Picot, Paul Lacombe, Paris, D. Morgand, 1887 (t. 2).
- Schulze-Busacker 1985 = Elisabeth Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français. Recueil et analyse*, Paris, Champion, 1985.
- Schulze-Busacker 1992 = Elisabeth Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales dans l'Esopo de Marie de France*, «Romania» 115 (1992), 1-21.
- Schulze-Busacker 2012 = Elisabeth Schulze-Busacker, *Didactique profane au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

Taylor 1989 = Jane H. M. Taylor, *Poésie et prédication. La fonction du discours proverbial dans la «Danse macabre»*, «Medioevo Romano» 14 (1989): 215-26.

TPMA = *Thesaurus Proverbiorum Medii Ævi*, Begründet von Samuel Singer; Hrsg. vom Kuratorium Singer der Schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften, Berlin · New York, De Gruyter, 1996-2002, 13 vol.

Vielliard 2010 = Françoise Vielliard, *La traduction des «Disticha Catonis» par Jean Le Fèvre: perspectives codicologiques*, in Stéphanie Le Briz, Géraldine Veysseyre (éd. par), *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge. Linguistique, Codicologie, Esthétique*, Turnhout, Brepols, 2010: 207-36.

RÉSUMÉ: Succès européen, le *Dialogus creaturarum* (XIV^e siècle) a connu deux traductions en français, datées l'une et l'autre 1482; cependant les deux traducteurs ont réagi différemment face aux distiques proverbiaux latins qui marquent dans chaque Dialogue le passage de la fable à sa moralisation. L'analyse de ces deux pratiques peut contribuer en corollaire à une définition de ce qu'était un «proverbe» en moyen français.

MOTS-CLÉS: *Dialogus creaturarum*; *Dialogue des creatures*; Colard Mansion; proverbes; moyen français

ABSTRACT: A great European success, the *Dialogus creaturarum* (14th century) was translated twice into French in 1482; yet, the two translators reacted differently to the Latin proverbial couplets which mark the passage in each Dialogue from the fable to its moralization. A comparative analysis of the translators' work on the couplets can contribute to a definition of what a «proverb» was in Middle French.

KEYWORDS: *Dialogus creaturarum*; *Dialogue des creatures*; Colard Mansion; proverbs; Middle French.

la sicut oues non habentes pastorem errabant in fitibus suis
 non permanentes Nouissime autem errorem suum agnoscentes
 penituerunt et ad rectorem priorum reuerse sunt et ipsum
 honorabiliter confirmauerunt dicentes **Q**ui bonum rec-
 torem habet nunquam elegat peiorem Ita et nos agere con-
 uenit Cum enim habemus rectorem qui nos recte regat ipsum
 honorare atque diligere debemus non ipsum mutare sed pro vi-
 ribus fouere propter laborem quem sustinet nos regendo **G**ra-
 dus regiminis dicitur grandis honor sed graue pondus est
Vnde **Bernardus** Quid est honor nisi onus Quid est poten-

Fig. 1a. *Dialogus creaturarum*, Gouda, G. Leeu, 1480, Dialogue 3, f. a4r.

sans son erreit vindrent deuers leur premier maistre et d'ung
 comun accord honorablement le remirent et constituerent rec-
 teur sur elles come parauant disans **Q**uant vng bon et ius-
 te pasteur auas que pient nape aultre ne queras **A**insi ferons
 nous **Q**uont auons vng bon souuerain qui bien et paisiblement
 nous maintient nous le honnorons et aymerons et sans grant
 cause pas ne le chagorons le degre d'aultre gouverner est hon-
 neur appelle **M**ais cest vng tresgrief lais de ce dit **S**aint bernard
 quelle chose est honneur se n'charge et puissance ou auctorite si
 non paine et trauel **E**t que est haultesse d'auctorite si non vne
 tempeste de mer **Q**ui est en honneur sans tribulle nully qui est
 en prelature sans tribulacion et en dignite sans vanite **P**areille-
 ment nullui **C**omme recite **V**alerius en son vij liure d'ung roy
 moult soultril et homme de grand conseil le quel come luy fut bail

Fig. 1b. *Dialogue des creatures*, Gouda, G. Leeu, 1482, Dialogue 3, f. a3v.

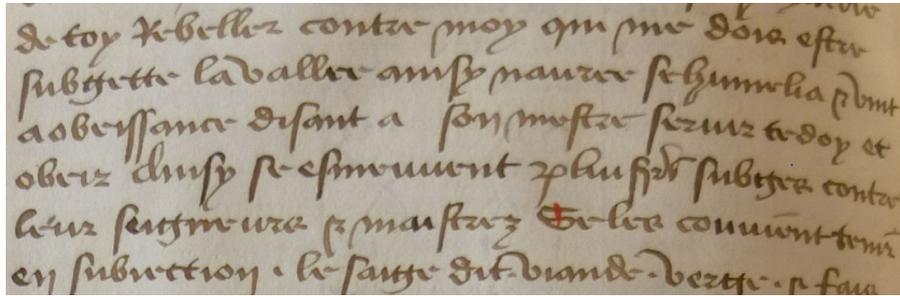


Fig. 2a. Manuscrit P, Dialogue 12, page 42 (lettrine non exécutée).

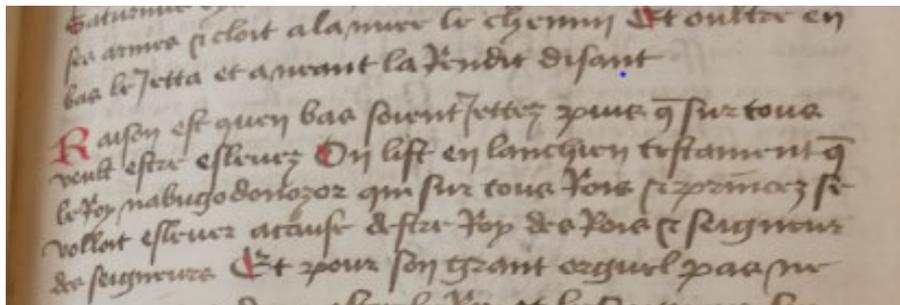


Fig. 2b. Manuscrit P, Dialogue 2, page 21 (lettrine et alinéa).

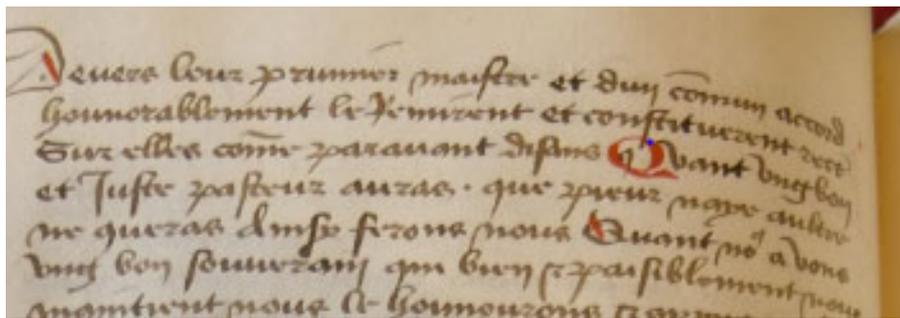


Fig. 2c. Manuscrit P, Dialogue 3, page 24 (lettrine avec lettre d'attente).

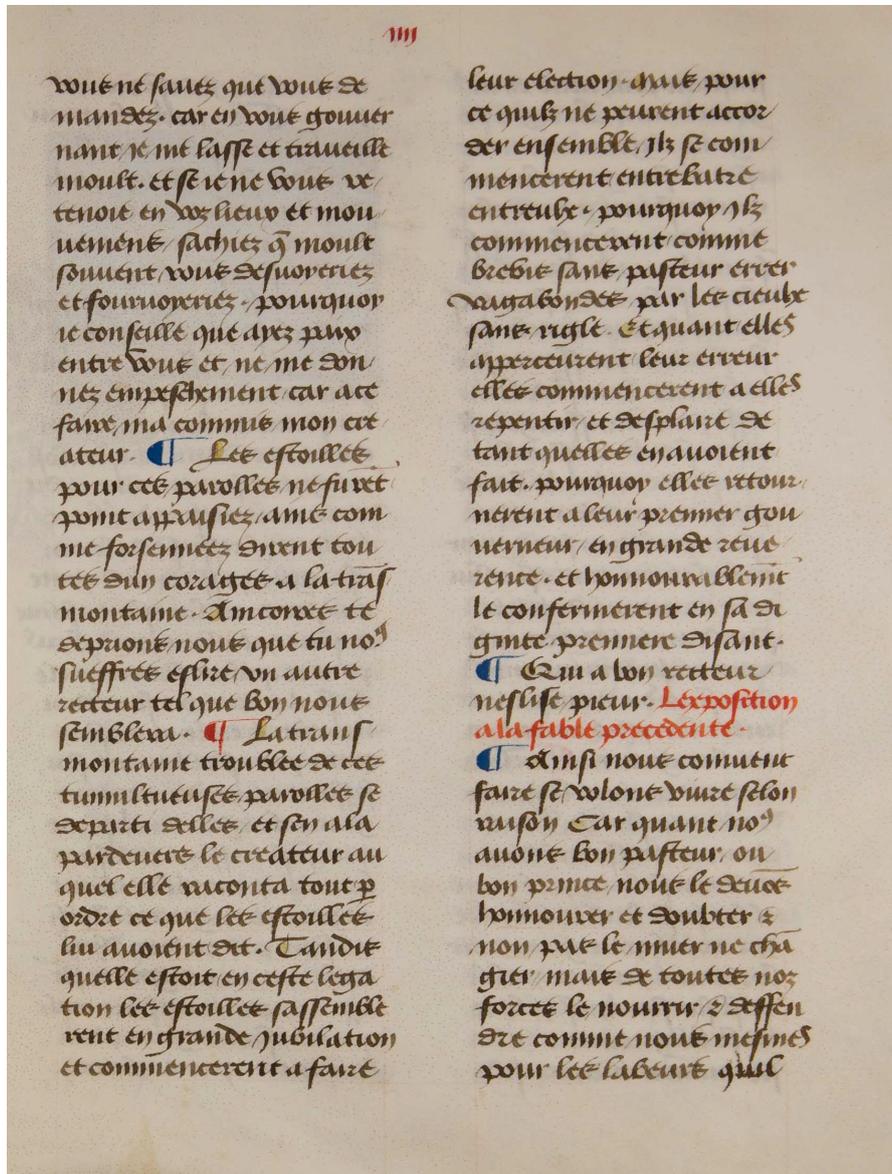


Fig. 3. Manuscrit B, Dialogue 3, f. 4r.

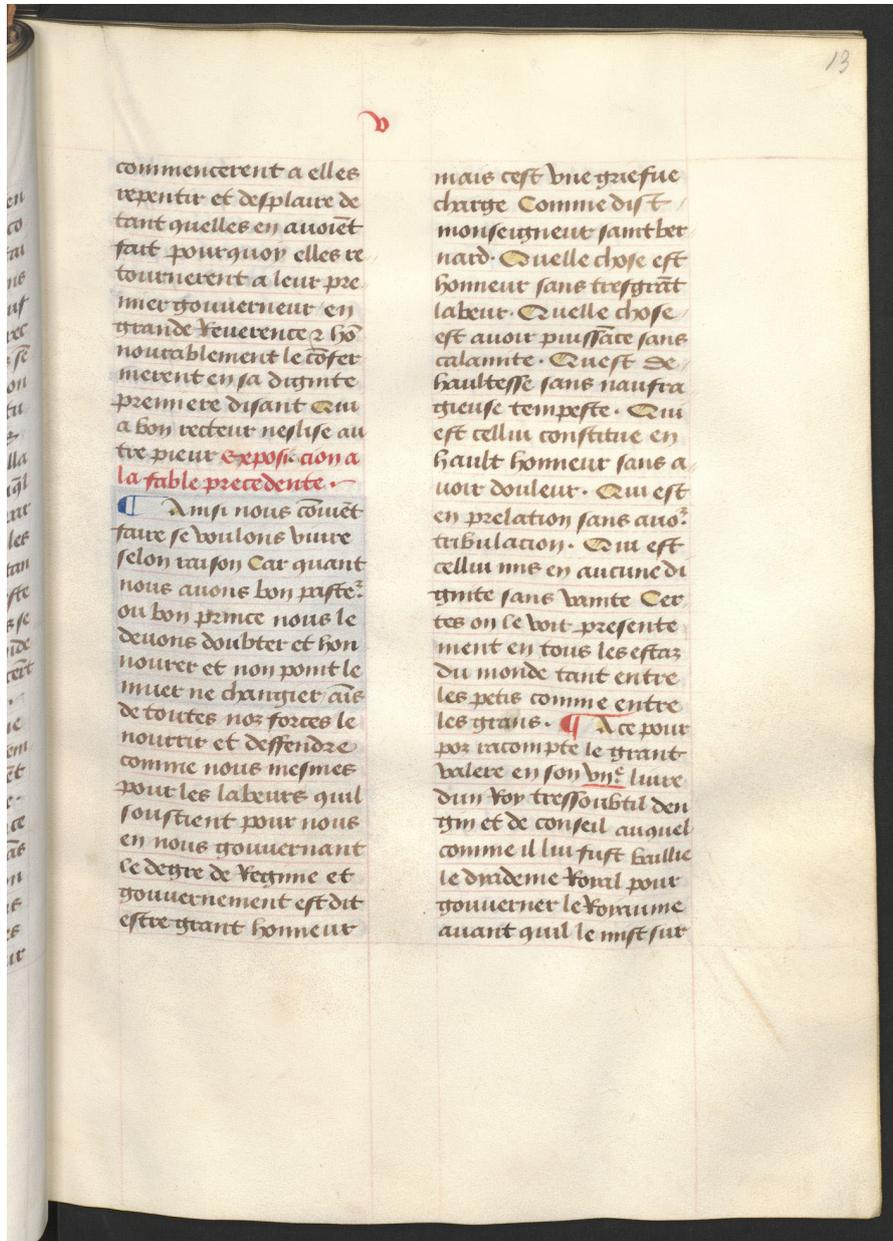


Fig. 4. Manuscrit W, Dialogue 3, f. 13r.